

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

CLASSEMENT

S et T

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE**

BUREAU D3

**INSTRUCTION N° 70-98 - S et T
du 21 Septembre 1970**

Numéro dans les séries spéciales :
2060 TM

**STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITES
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
POUR L'EXERCICE 1967**

TOME I

COLLECTIVITES PUBLIQUES TERRITORIALES

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION

G

23

RGP	PGT	TPG	DOM	TPC-RF	P	TAC	PGA	HLM
-----	-----	-----	-----	--------	---	-----	-----	-----

STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'EXERCICE 1967

TOME I

COMMUNES, DEPARTEMENTS, GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES, REGIES LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le présent document s'attache à retracer synthétiquement les résultats financiers des collectivités et établissements publics locaux pour l'année 1967.

Il reprend, en l'améliorant, la présentation retenue pour la précédente publication.

Il est rappelé que :

- les commentaires s'appuient sur les séries statistiques disponibles depuis 1962, chaque fois que cela s'avère possible, afin de déceler les évolutions et d'en dégager la signification en moyenne période ;
- l'analyse est effectuée en termes réels, c'est-à-dire après élimination des opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement afin de ne pas altérer par l'incidence des procédures comptables l'appréciation des mouvements constatés ;
- les annexes en fin de volume restent inchangées par rapport aux publications précédentes : elles concernent la seule année 1967 et retracent d'une manière détaillée les résultats des collectivités selon les cadres comptables en vigueur.

Toutefois des améliorations méthodologiques ont été apportées dans le présent document qui, sans modifier fondamentalement les données présentées lors de l'exercice précédent, ont pour but de conférer à l'information davantage de précision et de sincérité. C'est ainsi notamment que la présentation des structures de financement des investissements a été totalement remaniée.

Par ailleurs, l'évolution financière de l'ensemble des collectivités locales (et non plus des principales seulement) est désormais analysée selon une terminologie et une méthode de raisonnement comparables, ce qui permet d'obtenir une vue de synthèse de leurs activités, présentée dans le tableau d'ensemble ci-après.

Enfin, il convient d'attirer l'attention sur le fait que les séries statistiques sont établies en francs courants, ce qui revient, lorsque l'on examine les évolutions moyennes annuelles sur une période de cinq ans, à intégrer des variations monétaires qui amplifient quelque peu les mouvements constatés.

Je remercie par avance les utilisateurs de ce recueil des observations et suggestions qu'ils voudraient bien faire parvenir aux services de la Direction de la Comptabilité publique (Bureau D 3) : ceux-ci ne manqueraient pas d'en tenir compte pour améliorer, à l'intention de leurs nombreux correspondants, la présentation des prochaines livraisons.

Le Directeur de la Comptabilité Publique,
JEAN FARGE.